



PRIORITÉ EMPLOI

Investir dans la productivité,
c'est investir dans le Québec.

POLITIQUE INDUSTRIELLE QUÉBÉCOISE 2013-2017

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 



PRIORITÉ EMPLOI

Investir dans la productivité,
c'est investir dans le Québec.

POLITIQUE INDUSTRIELLE QUÉBÉCOISE 2013-2017

Politique industrielle québécoise 2013-2017

Dépôt légal – Octobre 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN: 978-2-550-69022-1 (imprimé)
ISBN: 978-2-550-69023-8 (pdf)

© Gouvernement du Québec

MOT DE LA MINISTRE

Le secteur manufacturier est vital pour l'économie québécoise. Son poids dans le produit intérieur brut du Québec (14,1 % en 2012) ne reflète pas toute son importance. Ce secteur est en effet responsable de 88 % des exportations, de plus de la moitié des dépenses des entreprises en recherche et développement et de 5 milliards de dollars d'investissements, en plus d'être le moteur du dynamisme économique de plusieurs régions du Québec.

Cependant, si nous n'y prenons garde, ce secteur si crucial pour le Québec risque d'être victime de son adaptation trop lente à l'évolution de l'économie mondiale. L'économie d'aujourd'hui, c'est la mondialisation de la production et des échanges commerciaux, l'imbrication des entreprises dans des chaînes d'approvisionnement internationales. C'est aussi l'avènement de technologies de pointe, qui révolutionnent les modes de production. C'est enfin l'utilisation de plus en plus répandue de technologies propres et d'énergies renouvelables.

Notre secteur manufacturier doit accélérer le virage. Il est temps que nous fassions de l'augmentation de la productivité une priorité économique nationale, par la modernisation et le verdissement de nos entreprises. Des enjeux majeurs en dépendent : l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, l'expansion de nos exportations, la capacité de nos entreprises d'innover, en un mot, notre compétitivité et notre niveau de vie.

Miser sur la modernisation et le verdissement de nos entreprises, tout en appuyant la formation continue de notre main-d'œuvre, c'est à terme le seul moyen de créer et de pérenniser des emplois de qualité, de donner priorité à l'emploi. Notre Politique industrielle s'attaque à ce défi, en soutenant les entreprises dans l'intégration des technologies de l'information et des communications, des technologies de pointe et des modes de production écoresponsables; en misant sur nos PME prometteuses pour en faire les fleurons de demain; en favorisant la mise en valeur du caractère vert de nos produits; et en appuyant l'innovation dans nos entreprises, afin qu'elles deviennent les championnes des technologies de l'avenir.

Notre secteur manufacturier a tout ce qu'il faut pour réussir : le talent et la créativité, une main-d'œuvre qualifiée, des entrepreneurs fiers et innovateurs dans tous les secteurs et dans toutes les régions. La Politique industrielle mise sur ces forces pour aller encore plus loin, pour que nous construisions ensemble une économie plus productive et plus compétitive, un Québec plus prospère, un Québec pour tous.

*La ministre déléguée à la Politique industrielle
et à la Banque de développement économique du Québec,*



Éleine Zakaïb

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	1
1. L'état du secteur manufacturier au Québec et la nécessité d'une véritable politique industrielle	3
1.1 Un secteur clé pour la prospérité du Québec	4
1.2 Un secteur dont plusieurs voyants sont au rouge	6
1.2.1 Une productivité encore trop faible	6
1.2.2 Des investissements insuffisants en machines et équipement	7
1.2.3 Un niveau d'exportations à redresser	7
1.3 Un secteur qui dispose d'atouts considérables.....	9
1.3.1 Un approvisionnement énergétique abondant, compétitif et durable.....	9
1.3.2 Un important bassin de ressources naturelles	9
1.3.3 Un réseau d'universités et de collèges de qualité	9
1.3.4 Une structure industrielle diversifiée et résiliente	10
1.3.5 Des secteurs stratégiques déjà bien présents.....	10
1.3.6 Une importante mobilisation régionale des acteurs industriels	11
1.3.7 Une main-d'œuvre instruite	11
2. Des objectifs clairs et structurants	13
3. Pour un Québec manufacturier plus compétitif.....	15
3.1 Un appui financier majeur du gouvernement	16
3.2 Un comité consultatif des partenaires de l'industrie.....	17
4. Axe 1 – Des entreprises vertes et modernes.....	19
4.1 Un soutien massif à l'investissement dans les technologies de pointe, du diagnostic à l'optimisation des processus	20
4.2 La création d'un centre d'excellence en technologies manufacturières de pointe.....	22
4.3 Un nouveau programme voué à l'écoperformance des entreprises.....	23
4.4 La sensibilisation aux pratiques écoresponsables en entreprise et l'acquisition de certifications vertes reconnues.....	24
4.5 L'intégration d'exigences liées au développement durable et à l'environnement dans les appels d'offres des organismes publics	25

4.6	L'application du principe d'écoconditionnalité dans les programmes gouvernementaux d'aide financière aux entreprises.....	26
5.	Axe 2 – L'émergence de nouveaux fleurons.....	29
5.1	Un appui financier accru aux projets structurants des grappes industrielles et des créneaux d'excellence ACCORD et la création de trois nouvelles grappes.....	29
5.2	Une démarche personnalisée pour de petites entreprises prometteuses afin d'en faire de nouveaux fleurons.....	30
5.3	Des mesures pour appuyer l'intégration des PME dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques.....	32
5.4	L'Institut du transport électrique : un centre d'excellence en recherche et innovation industrielles.....	34
5.5	Un appui accru aux grands projets d'investissement pouvant renforcer notre positionnement mondial et susciter l'essor de nouveaux fleurons.....	35
5.6	Un meilleur soutien au démarrage d'entreprises partout au Québec.....	36
6.	Axe 3 – L'innovation : de l'idée à la commercialisation.....	39
6.1	De nouveaux regroupements sectoriels de recherche industrielle et une participation accrue des PME.....	39
6.2	Un appui à l'implantation de centres majeurs de recherche privés.....	40
6.3	De nouveaux projets mobilisateurs pour le développement de technologies ou de produits novateurs.....	40
6.4	Québec Innove : une plateforme d'innovation ouverte qui favorise la participation des PME.....	41
6.5	Un soutien accru au démarrage d'entreprises technologiques pour favoriser la commercialisation de technologies prometteuses.....	41
6.6	Un appui plus généreux et plus structuré aux projets industriels en innovation.....	42
6.7	Un coup de pouce important à la commercialisation des produits novateurs.....	42
7.	Conclusion.....	46

SOMMAIRE

Le secteur manufacturier est un secteur clé pour la prospérité du Québec, responsable de plus du tiers des gains de productivité de l'économie québécoise, de plus de la moitié des dépenses totales de recherche et de développement des entreprises et de la grande majorité des exportations. Ce secteur est cependant confronté à des défis importants : la mondialisation, l'omniprésence des TIC et de l'automatisation dans les modes de production et les exigences environnementales.

Jusqu'à présent, le secteur manufacturier québécois a été lent à relever ces défis : il présente une productivité encore trop faible comparativement à ses principaux concurrents, notamment parce que ses investissements en équipement et matériel sont insuffisants et qu'il est composé en grande partie de petites entreprises dont la productivité moyenne est plus faible que celle des entreprises de taille supérieure. De plus, le niveau d'exportations manufacturières doit être redressé.

Le gouvernement appuie déjà de façon importante le secteur manufacturier. Sur la base des crédits actuels, cet appui s'élèvera à plus de 1 milliard de dollars entre 2013 et 2017. Avec la nouvelle Politique industrielle, le gouvernement ajoutera 1 milliard de dollars de plus à ces sommes d'ici 2017 afin d'accélérer le virage qu'impose le nouveau contexte économique, soit :

- 461 millions de dollars pour la modernisation et le verdissement des entreprises;
- 254 millions de dollars pour l'émergence de nouveaux fleurons, par le soutien à la croissance de PME performantes et prometteuses et l'appui aux secteurs stratégiques;
- 328 millions de dollars pour appuyer l'innovation, de l'idée à la commercialisation.

Ce sont ainsi plus de 2 milliards de dollars au total qui bénéficieront au secteur manufacturier dans les prochaines années.

TABLEAU 1

Cadre financier de la Politique industrielle 2013-2017

(en millions de dollars)

	Programmes en cours	Sommes additionnelles 2013-2017			Total
		Politique industrielle/MFEQ	Autres ministères	Sous-total	
Axe 1 : Des entreprises vertes et modernes	349,9	274,8	186,3	461,1	811,0
Axe 2 : Émergence de nouveaux fleurons	566,4	221,0	33,4	254,4	820,8
Axe 3 : Innovation, de l'idée à la commercialisation	133,4	189,0	138,9	327,9	461,3
TOTAL	1 049,7	684,8	358,6	1 043,4	2 093,1

TABLEAU 2

Cadre financier de la Politique industrielle (en millions de dollars)

	Sommes additionnelles 2013-2017										Total programmes en cours et sommes additionnelles 2013- 2017
	Programmes en cours		Politique industrielle/MFEQ				Autres ministères		Sous-total		
	2013- 2017	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Sous- total	2013- 2017	2013- 2017	2013- 2017		
Axe 1 : Des entreprises vertes et modernes	349,9	11,0	56,8	102,1	104,9	274,8	186,3	461,1		811,0	
Axe 2 : Émergence de nouveaux fleurons	566,4	17,1	59,7	66,7	77,5	221,0	33,4	254,4		820,8	
Axe 3 : Innovation, de l'idée à la commercialisation	133,4	4,6	49,4	67,5	67,5	189,0	138,9	327,9		461,3	
Total	1 049,7	32,7	165,9	236,3	249,9	684,8	358,6	1 043,4		2 093,1	

1. L'état du secteur manufacturier au Québec et la nécessité d'une véritable politique industrielle

Depuis la première révolution industrielle qui a pris naissance en Angleterre au 18^e siècle par la mécanisation de l'industrie textile, le secteur manufacturier a occupé une place de plus en plus grande dans les économies avancées. En fait, le secteur manufacturier a été au cœur de la croissance des pays industrialisés au cours du dernier siècle après que la seconde révolution industrielle, qui a débuté aux États-Unis avec l'avènement des chaînes d'assemblage, ait sonné le début de la production de masse. Le Québec n'a pas fait exception.

Cependant, la situation a changé récemment. En effet, le secteur manufacturier a connu un déclin dans la majorité des pays industrialisés au cours des deux dernières décennies. Ce déclin a été exacerbé par la récession économique mondiale de 2008-2009. Toutefois, il ne faut pas se leurrer : restaurer la prospérité, au Québec comme dans les autres pays industrialisés, ne consiste pas seulement à rebondir après la crise et à revenir au modèle connu et familier. Ce modèle est aujourd'hui désuet.

Nous sommes entrés dans la troisième révolution industrielle. Partout sur la planète, des gouvernements tentent d'adapter l'économie de leur pays à cet avènement déjà en cours, qui transforme profondément le cadre dans lequel notre économie et notre industrie évoluent. Nous vivons ainsi une transition qui a de profondes répercussions sur les modes de production et la compétitivité des économies.

Les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) sont omniprésentes et permettent l'émergence de technologies et procédés révolutionnaires en matière de robotisation et d'automatisation, ce qui modifie profondément la manière dont sont conçus et fabriqués les produits.

En outre, ce bouleversement est encore accentué par la mondialisation. Les entreprises sont de plus en plus imbriquées dans des chaînes d'approvisionnement et des réseaux de production internationaux, dont elles doivent tirer le meilleur parti. De plus, elles font face à une concurrence internationale impitoyable, dont seules les plus productives, les plus innovatrices et les plus flexibles peuvent sortir gagnantes.

Grâce aux atouts que représentent le faible coût de main-d'œuvre des pays émergents et leur classe moyenne croissante dans des marchés relativement protectionnistes, plusieurs entreprises manufacturières de pays industrialisés ont délocalisé leurs activités de production, notamment celles à faible valeur ajoutée, vers ces pays.

Cependant, il existe aujourd'hui une réelle occasion de maintenir, voire d'accroître, les activités manufacturières dans les pays industrialisés, particulièrement celles à haute valeur ajoutée. En effet, la convergence de plusieurs technologies d'avenir (logiciels intelligents, robots perfectionnés, fabrication additive, etc.), qui favorise une automatisation accrue et une numérisation de la fabrication, a pour effet de réduire l'importance des coûts de main-d'œuvre, de faciliter la production de produits de niche et de diminuer ainsi l'attrait de la délocalisation. Un certain mouvement de relocalisation commence même à se dessiner. En outre, une

application intelligente de ces technologies est de nature à permettre une régionalisation de certaines productions à valeur ajoutée.

Par ailleurs, les enjeux écologiques sans précédent que sont le réchauffement climatique et l'atteinte inéluctable des limites des réserves d'énergie fossile et de certaines matières premières ont rendu inévitable le passage à une économie verte.

Pour faire face aux défis écologiques et refléter les attentes de la population, les gouvernements ont adopté des réglementations environnementales de plus en plus contraignantes. En outre, de nombreuses grandes entreprises, désireuses de répondre aux préférences et exigences de leurs clients, imposent à leurs fournisseurs et sous-traitants des exigences de même nature. Cette tendance ne pourra d'ailleurs que s'amplifier au cours des années à venir.

Face à ces nouveaux défis, les entreprises manufacturières du Québec doivent moderniser leurs équipements et procédés de production ainsi que leur processus d'affaires et utiliser davantage les technologies propres et les énergies renouvelables. Il s'agit là d'une nécessité incontournable : les entreprises de tous les secteurs et de toutes les régions doivent innover et faire des gains importants de productivité, tout en se positionnant sur la scène mondiale avec une commercialisation efficace, mettant entre autres l'accent sur le caractère vert de leurs produits.

Le Québec a aussi la possibilité de se tailler une place de choix dans certaines niches reliées aux technologies propres et aux énergies renouvelables, comme celle du transport électrique.

Dans ce contexte, le gouvernement considère essentiel d'adopter une politique industrielle, qui permettra au Québec de tirer parti, à la mesure de ses espoirs et de ses capacités, de ce nouveau modèle de croissance économique fondé sur l'innovation continue et le développement durable.

1.1 Un secteur clé pour la prospérité du Québec

Comme le Québec, tous les principaux pays industrialisés ont vu le poids de leur secteur manufacturier décroître au cours des 25 dernières années. La part du PIB manufacturier dans l'économie du Québec se situait à 14,1 % en 2012¹. Elle demeurait cependant plus élevée que celle observée en Ontario (13,3 %), au Canada (10,9 %) et aux États-Unis (12,4 %) au cours de la même période².

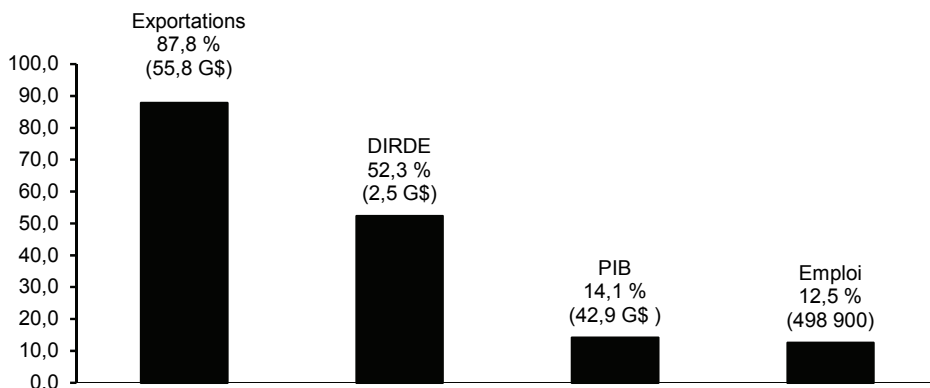
En dépit de ce recul, les entreprises manufacturières québécoises continuent de jouer un rôle majeur au sein de l'économie.

¹ Comme des changements méthodologiques ont récemment été apportés au calcul du PIB par Statistique Canada, les chiffres antérieurs à 2007 ne sont pas directement comparables à celui de 2012 indiqué ici. Cependant, on constate une tendance significative à la baisse lorsqu'on regarde l'évolution selon l'ancienne méthodologie : en utilisant celle-ci, la part du PIB manufacturier serait passée de 23,6 % en 2000 à 16 % en 2011.

² Sources : Statistique Canada et Bureau of Economic Analysis (États-Unis).

Importance du secteur manufacturier dans les composantes de l'économie du Québec

(en pourcentage du total des composantes)



Notes : DIRDE : Dépenses totales intra-muros au titre de la recherche et développement du secteur des entreprises, 2010 (perspectives).

PIB : PIB réel de 2012, exprimé en dollars de 2007.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada. Compilation par le ministère des Finances et de l'Économie.

En 2012, le secteur manufacturier a aussi été responsable :

- de 88 % des exportations. Près de 40 % de la production manufacturière de la province est exportée;
- de 14,1 % de l'activité économique, telle que mesurée par le PIB. Il s'agit du deuxième secteur en importance après le secteur public;
- de l'embauche d'un travailleur sur huit, dont la rémunération hebdomadaire moyenne est d'environ 14 % plus élevée que la moyenne de l'économie;
- de plus de 50 % des dépenses totales de recherche et développement (R-D) pour l'ensemble des entreprises (DIRDE) en 2010³;
- de 5 milliards de dollars d'investissements au total, dont les trois quarts en machines et équipements;
- du dynamisme économique de plusieurs régions du Québec.

³ Dernière année disponible.

1.2 Un secteur dont plusieurs voyants sont au rouge

Bien qu'il demeure une composante essentielle de l'économie du Québec, le secteur manufacturier doit composer avec une productivité encore trop faible, des investissements insuffisants et un niveau d'exportations à redresser.

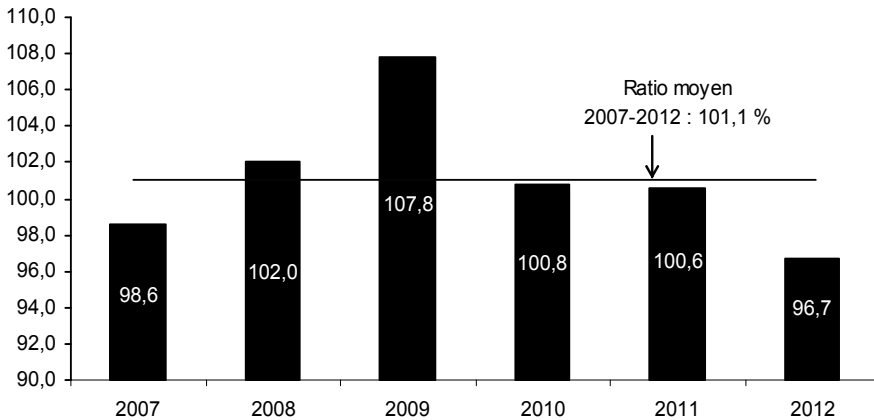
1.2.1 Une productivité encore trop faible

Bien que le Québec ait enregistré des progrès sur ce plan, la productivité du secteur manufacturier accuse un retard par rapport à ses principaux partenaires commerciaux.

En 2012, la productivité manufacturière au Québec atteignait 96,7 % de celle de l'Ontario. De 2007 à 2011, le secteur manufacturier du Québec avait cependant effectué un rattrapage important vis-à-vis de l'Ontario, l'écart de productivité ayant été complètement comblé. Il faut cependant souligner que ce rattrapage s'est effectué dans un contexte de restructuration majeure du secteur automobile en Ontario et semble n'avoir été que temporaire.

GRAPHIQUE 2

Ratio Québec/Ontario de la productivité du travail⁽¹⁾ du secteur manufacturier
(en pourcentage)



(1) PIB par heure travaillée dans le secteur manufacturier.

Source : Statistique Canada. Compilation du ministère des Finances et de l'Économie.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation, dont la structure de notre secteur manufacturier. En effet, à l'instar des autres secteurs d'activité, il est constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises. Tout près de 95 % des établissements de production actifs dans ce secteur appartiennent à des entreprises comptant moins de 200 employés. Or, les PME, et particulièrement les petites entreprises, ont généralement des moyens et des ressources limités, sont en moyenne moins productives, exportent moins et ont moins d'effets structurants sur le tissu industriel (moins de fournisseurs, de sous-traitants, etc.). Ainsi,

l'ensemble des PME du secteur manufacturier ne génère qu'environ le tiers de toute la valeur ajoutée manufacturière produite au Québec⁴.

Selon plusieurs observateurs, il manque à l'économie québécoise une masse critique d'entreprises de 100 à 500 employés. Présentement, celles-ci ne représentent qu'environ 4 % de l'ensemble des entreprises québécoises.

1.2.2 Des investissements insuffisants en machines et équipement

Un autre facteur explicatif important de la faible productivité de notre secteur manufacturier est l'insuffisance des investissements en machines et équipement.

Les entreprises québécoises n'ont pas profité de la force du dollar canadien pour investir davantage dans la modernisation de leurs équipements ou de leurs usines ou dans l'acquisition d'équipements plus performants. Malgré l'appréciation de la devise, les investissements en machines et équipement du secteur manufacturier ont décliné de 30 % depuis leur sommet de 2000. Cette année-là, ces investissements, de plus de 5,3 milliards de dollars, représentaient près de 19 % du total des investissements non résidentiels. En 2012, ils n'en représentaient plus que 8 %, soit environ 3,7 milliards de dollars. En outre, les investissements non résidentiels au Québec ne représentaient que 17 % du total de ces investissements au Canada.

Parmi ces investissements, ceux visant une plus grande utilisation et une meilleure intégration des TIC dans la logistique, les processus d'affaires et les procédés industriels font partie des plus essentiels à la compétitivité. Or, dans ce domaine, le Québec souffre d'un retard considérable par rapport au reste du Canada et aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁵.

La situation est tout aussi inquiétante en ce qui concerne l'automatisation. Selon une étude menée conjointement en 2011 par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et le Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI) auprès de 501 entreprises manufacturières⁶, le retard du Québec est considérable dans tous les domaines de l'automatisation et de l'informatisation.

1.2.3 Un niveau d'exportations à redresser

L'une des tendances les plus lourdes de conséquences pour la compétitivité du secteur manufacturier québécois est sans conteste la force du dollar canadien. Entre 2000 et 2012, le dollar canadien s'est apprécié de 48,6 % par rapport à la devise américaine.

⁴ Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière (EAMEF)*. Compilation par l'Institut de la statistique du Québec, Service des statistiques sectorielles et du développement durable.

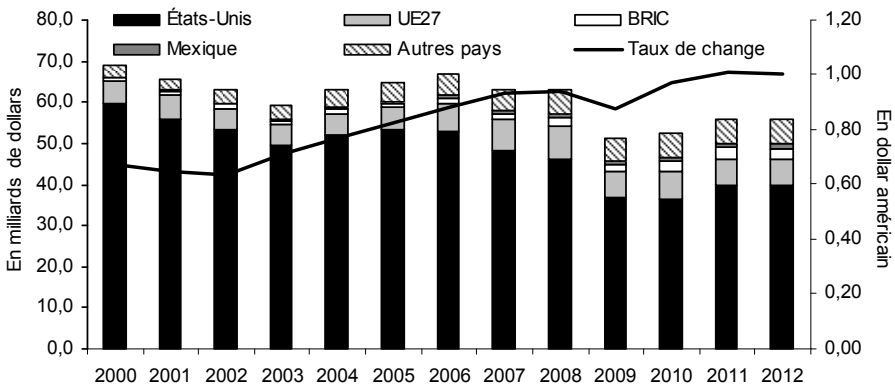
⁵ Centre sur la productivité et la prospérité, *Productivité et technologies de l'information*, École des hautes études commerciales (HEC), septembre 2009.

⁶ Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI), *Résultat de l'enquête sur l'utilisation des technologies robotiques des manufacturiers québécois*, septembre 2011.

La valeur élevée du dollar canadien et surtout ses hausses rapides se sont fait particulièrement sentir sur les exportations de produits québécois. À titre d'exemple, les exportations manufacturières du Québec à destination des États-Unis ont chuté de 33 % depuis le sommet atteint en 2000. Ce recul sur notre principal marché n'a été que partiellement compensé par les hausses observées sur les autres marchés. Or, la plupart des analystes prévoient qu'au cours de la prochaine décennie, au moins la moitié de la croissance économique mondiale proviendra des pays dits émergents.

GRAPHIQUE 3

Évolution des exportations manufacturières du Québec par destination, 2000-2012



Source : Institut de la statistique du Québec. Compilation du ministère des Finances et de l'Économie.

Malgré des efforts de diversification, notamment vers la Chine, le Brésil et l'Inde, le marché américain demeure de loin notre premier marché d'exportation. La récession de 2008-2009, couplée à la force du dollar canadien, a sérieusement affecté notre performance sur ce marché. Les effets s'en font encore sentir, car l'économie américaine est lente à se remettre de cette récession. C'est encore davantage le cas pour l'économie européenne, notre deuxième marché d'exportation.

La chute des exportations manufacturières depuis 2000 a entraîné une évolution défavorable du solde total des échanges commerciaux. Ce solde, qui était en surplus au début de la décennie, n'a cessé de se dégrader. En 2012, il affichait un déficit de 27,5 milliards de dollars.

1.3 Un secteur qui dispose d'atouts considérables

Malgré les problèmes auxquels il est confronté, notre secteur manufacturier peut compter sur de nombreux atouts.

1.3.1 Un approvisionnement énergétique abondant, compétitif et durable

Le faible coût de l'approvisionnement énergétique au Québec, son abondance et son caractère propre et renouvelable constituent des atouts pour l'industrie québécoise. Ces atouts peuvent également servir à attirer des investissements étrangers majeurs dans des secteurs ciblés, surtout si l'on tient compte du fait que le Québec dispose, pour plusieurs années encore, d'importants surplus d'électricité.

Dans la transition énergétique qui se dessine à l'échelle de la planète, nous disposons là d'une carte maîtresse, liée notamment au développement de la filière électrique. Cette carte, nous devons la jouer à la fois pour améliorer la qualité de vie des Québécois, particulièrement en ce qui a trait à leurs modes de transport, mais aussi pour concevoir de nouvelles technologies exportables et mettre en valeur les produits québécois à faible empreinte carbone.

1.3.2 Un important bassin de ressources naturelles

Nous disposons de ressources naturelles considérables, dont la grande majorité est exportée sans être transformée. Un potentiel indéniable existe pour les industries de seconde et de troisième transformation, surtout lorsqu'on tient compte de nos atouts en matière d'approvisionnement énergétique.

1.3.3 Un réseau d'universités et de collèges de qualité

La recherche qui se fait au Québec dans les universités est reconnue mondialement. Son excellence en fait un pilier de l'innovation au Québec. Toutefois, dans bien des domaines, l'articulation entre la recherche fondamentale et l'innovation industrielle laisse encore à désirer, malgré les efforts importants de nombreux organismes, dont les centres collégiaux de transfert de technologie.

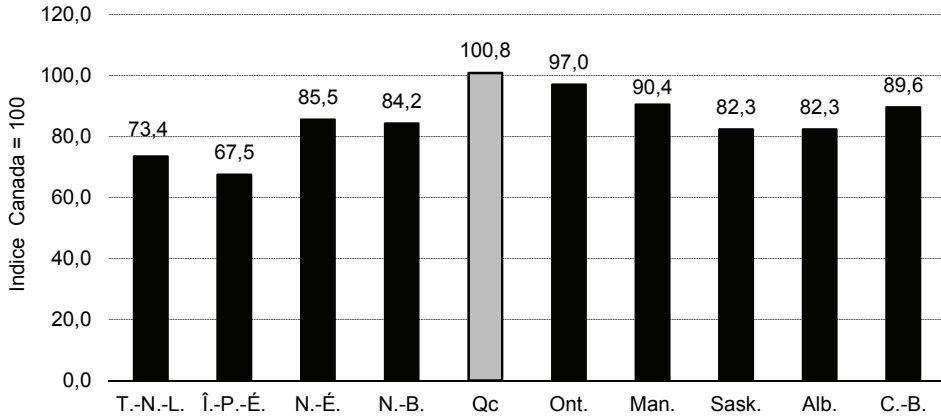
La Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) proposera des actions précises à cet égard, qui viendront contribuer aux objectifs de la Politique industrielle.

1.3.4 Une structure industrielle diversifiée et résiliente

Le Québec dispose d'une structure industrielle plus diversifiée que celle du reste du Canada.

GRAPHIQUE 4

Indice de diversité industrielle⁽¹⁾ selon les provinces, 2012



(1) Indice tenant compte du nombre d'industries présentes dans une province et de l'uniformité de la répartition des emplois entre ces industries.

Source : Compilation du ministère des Finances et de l'Économie à partir du Registre des entreprises de Statistique Canada.

La diversité de son tissu industriel a permis à l'économie québécoise de mieux résister à la récession de 2008-2009. Elle doit être préservée.

1.3.5 Des secteurs stratégiques déjà bien présents

L'essor de secteurs stratégiques comme l'aéronautique, les sciences de la vie, les TIC et les technologies propres contribue au rayonnement économique du Québec à l'échelle internationale. Malgré leur nombre relativement faible, les grands donneurs d'ordres ont le potentiel de consolider leur secteur en renforçant les chaînes d'approvisionnement et en contribuant à améliorer la performance de leurs fournisseurs. D'ailleurs, en 2012, 44 % des entreprises ayant participé au Baromètre industriel de Sous-traitance Industrielle Québec (STIQ) déclaraient qu'au moins 25 % de leur chiffre d'affaires était attribuable aux commandes des donneurs d'ordres, comparativement à 36 % en 2011⁷.

⁷ Sous-traitance Industrielle Québec, Baromètre industriel 2012, 2012.

1.3.6 Une importante mobilisation régionale des acteurs industriels

La mobilisation régionale des acteurs industriels, par l'entremise des grappes industrielles et des créneaux d'excellence ACCORD ainsi que du réseau des centres locaux de développement, contribue à la croissance dans plusieurs secteurs et régions du Québec, en favorisant l'émergence d'un écosystème d'innovation et de collaboration et en engendrant des gains de productivité.

Le Québec compte huit grappes industrielles, concentrées principalement dans la région métropolitaine de Montréal, ainsi que 38 créneaux et un pôle d'excellence, répartis dans toutes les régions.

1.3.7 Une main-d'œuvre instruite

Malgré les problèmes bien présents d'adéquation formation-emplois et la menace de pénurie posée par le déclin démographique, le Québec ne part pas de zéro. Il possède une population instruite⁸, qui représente un important bassin potentiel de main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises. Ce bassin comprend d'ailleurs les travailleurs plus âgés et expérimentés qui, moyennant une formation de mise à niveau, peuvent certainement continuer à contribuer à la prospérité de l'économie québécoise.

⁸ En 2009, la proportion de la population québécoise de 25 à 64 ans titulaire d'un grade universitaire dépassait celle de plusieurs pays de l'OCDE comme la France, l'Espagne et l'Allemagne. En ne considérant que les hommes du même âge, la proportion québécoise était également supérieure à celles de la Finlande et de la Suède.

2. Des objectifs clairs et structurants

La Politique industrielle contribue à atteindre les objectifs ambitieux que s'est donnés le gouvernement dans sa politique économique. Les cibles définies visent à ce que :

- la croissance de la productivité du travail soit supérieure afin de dépasser le niveau de la moyenne canadienne;
- les investissements des entreprises en machines et matériel par travailleur soient accélérés pour dépasser la moyenne canadienne;
- les investissements en recherche et développement soient supérieurs à 3 % du PIB;
- le niveau des exportations dépasse 55 % du PIB.

3. Pour un Québec manufacturier plus compétitif

Pour relever les défis du secteur manufacturier et atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, il est essentiel de mettre l'accent sur l'accroissement de l'investissement dans la modernisation des moyens et des processus de production, sur le renforcement de notre structure industrielle et sur l'intensification de l'innovation et de la commercialisation des produits novateurs. Les petites entreprises demeureront, à n'en pas douter, l'un des fers de lance du secteur manufacturier québécois. Il reste qu'il est nécessaire de favoriser la croissance des plus prometteuses d'entre elles, car la présence d'un nombre important de moyennes entreprises a des effets d'entraînement considérables, notamment sur la productivité.

Il faut aussi encourager la conception, la fabrication et l'utilisation de produits et technologies propres, mais également renforcer et mettre en valeur le caractère vert de l'ensemble de la production manufacturière québécoise, qui doit devenir l'une des principales marques de commerce de l'économie du Québec. Enfin, on doit agir pour renouveler, voire augmenter, notre bassin d'entrepreneurs et s'assurer qu'ils aient l'appui financier requis pour démarrer leur entreprise, et ce, partout au Québec.

La Banque de développement économique du Québec serait l'instrument idéal pour réaliser ces objectifs. En réunissant dans une seule organisation l'expertise et les efforts d'Investissement Québec (IQ) et des directions régionales du MFEQ, elle assurerait l'efficacité et la cohérence nécessaires pour offrir, partout au Québec, un accompagnement personnalisé à nos entreprises, particulièrement nos PME, dans leur recherche d'une plus grande compétitivité.

Dans le contexte où la Banque de développement économique du Québec n'est pas encore créée, le gouvernement s'est engagé dans une démarche visant à conjuguer les actions d'IQ, des experts régionaux et sectoriels du MFEQ et des centres locaux de développement, pour en augmenter la synergie afin de favoriser la croissance des entreprises manufacturières dans toutes les régions du Québec.

Par sa politique économique en général et sa politique industrielle en particulier, le gouvernement pose des actions majeures pour le développement économique et la compétitivité du Québec. La Politique industrielle est renforcée par les autres politiques et stratégies gouvernementales : la Stratégie nationale d'électrification des transports, la Politique nationale de la recherche et de l'innovation et le Plan de développement du commerce extérieur. En retour, les initiatives de la Politique industrielle viennent appuyer les objectifs de ces autres actions gouvernementales.

3.1 Un appui financier majeur du gouvernement

Le gouvernement appuie déjà de façon importante le secteur manufacturier. Ainsi, sur la base des crédits actuels, cet appui s'élève à plus de 1 milliard de dollars entre 2013 et 2017.

La Politique économique, rendue publique le 7 octobre 2013, annonce des mesures fiscales d'un coût de 205 millions de dollars, visant à encourager l'investissement productif des PME manufacturières, auxquelles s'ajoute la réduction du seuil d'investissement admissible pour obtenir le congé d'impôts pour les grands projets, à un coût de 2 millions de dollars pour le gouvernement.

Dans le cadre de la Politique industrielle, le gouvernement injectera 478 millions de dollars de plus d'ici 2017 pour le secteur manufacturier québécois.

À ces mesures s'ajouteront la création et la capitalisation à hauteur de 50 millions de dollars d'un nouveau fonds, qui facilitera le démarrage d'entreprises par son apport en capital de risque, comme annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014.

Outre leurs effets plus indirects, la Politique nationale de la recherche et de l'innovation et le Plan de développement du commerce extérieur soutiendront 172 millions de dollars d'initiatives qui contribuent directement au renforcement du secteur manufacturier québécois. De plus, le ministère des Ressources naturelles consacrera 186 millions de dollars additionnels pour soutenir les entreprises dans leur recherche d'efficacité énergétique.

Ce sont ainsi plus de 1 milliard de dollars additionnels que le gouvernement consacrera à l'appui du secteur manufacturier d'ici 2017, pour un total de plus de 2 milliards de dollars.

L'ensemble de ces actions renforcera la productivité et la compétitivité du secteur manufacturier québécois, contribuant ainsi à un Québec plus prospère pour tous.

TABLEAU 3

Cadre financier de la Politique industrielle 2013-2017 (en millions de dollars)

	Programmes en cours	Sommes additionnelles 2013-2017			Total
		Politique industrielle/MFEQ	Autres ministères	Sous-total	
Axe 1 : Des entreprises vertes et modernes	349,9	274,8	186,3	461,1	811,0
Axe 2 : Émergence de nouveaux fleurons	566,4	221,0	33,4	254,4	820,8
Axe 3 : Innovation, de l'idée à la commercialisation	133,4	189,0	138,9	327,9	461,3
TOTAL	1 049,7	684,8	358,6	1 043,4	2 093,1

3.2 Un comité consultatif des partenaires de l'industrie

Pour rester à l'affût de la situation du secteur manufacturier québécois, de ses préoccupations et de ses priorités, le gouvernement mettra sur pied un comité consultatif des partenaires de l'industrie. Ce comité regroupera des associations représentant les entreprises manufacturières, des représentants du milieu syndical, des représentants de centres de recherche ainsi que des représentants d'IQ et du MFEQ. Il sera présidé par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec.

4. Axe 1 – Des entreprises vertes et modernes

□ L'automatisation et les TIC au cœur de la compétitivité

L'économie du Québec fait face à une compétition internationale de plus en plus forte. Pour améliorer sa place dans les marchés mondiaux, l'industrie manufacturière québécoise doit produire à des coûts plus compétitifs, satisfaire les exigences des consommateurs et adopter des technologies propres.

Dans le contexte dynamique créé par l'utilisation de plus en plus intensive des TIC dans la production ainsi que par l'automatisation et les technologies de fabrication avancée, notre prospérité future sera tributaire de la rapidité avec laquelle nos entreprises adopteront les nouvelles technologies et en utiliseront tout le potentiel.

Bien des enjeux en dépendent : la réduction des coûts d'exploitation et des coûts énergétiques, la capacité d'innover relativement à la conception et à la production des produits, un accès plus large aux grands donneurs d'ordres, une plus grande capacité d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée et l'augmentation de la productivité.

Miser sur la modernisation de nos entreprises est à terme le seul moyen de créer et de pérenniser des emplois de qualité. Tous les États ayant adopté récemment une politique industrielle ou son équivalent ont d'ailleurs fait de la modernisation par les TIC et l'automatisation le fer de lance de leur nouvelle politique. Le Québec ne peut pas faire exception.

Par ailleurs, le Québec occupe une position avantageuse pour tirer profit du virage mondial vers une économie verte. Les énergies renouvelables, en grande majorité l'énergie hydraulique, répondent à 97 % de nos besoins d'électricité. Cela confère au départ à nos produits une empreinte carbone relativement faible. Si nous conjugons à cet atout le verdissement des technologies de production employées par nos entreprises, nous aurons la possibilité de faire reconnaître à l'échelle mondiale le caractère vert de notre production. Pour ce faire, nous devons le promouvoir au moyen de normes et certifications vertes. Des efforts en ce sens ont déjà débuté par un projet en cours visant une certification Empreinte carbone québécoise.

Cependant, malgré les efforts déjà consentis, notre secteur manufacturier continue d'accuser un retard considérable dans l'adoption et l'utilisation efficace des technologies de pointe et des technologies propres. Il est temps que nous fassions de la modernisation et du verdissement de nos entreprises des priorités économiques nationales.

À cette fin, le gouvernement injectera 461 millions de dollars additionnels d'ici 2017, dont 205 millions de dollars en ajout et bonification de crédits d'impôt.

4.1 Un soutien massif à l'investissement dans les technologies de pointe, du diagnostic à l'optimisation des processus

La hausse de la productivité de l'industrie manufacturière québécoise passe par l'automatisation et la robotisation des procédés de fabrication. Conscient de cet enjeu, le Québec offre déjà aux entreprises un crédit d'impôt pour investissement dont le taux varie de 10 % à 40 % selon les régions. De son côté, IQ dispose déjà à cette fin de 278 millions de dollars de crédits entre 2013 et 2017, par l'intermédiaire du programme ESSOR, pour accorder des prêts aux entreprises, y compris aux coopératives et aux entreprises d'économie sociale, ayant un projet d'investissement d'au moins 250 000 \$ (ce qui inclut les projets de modernisation des processus et équipements).

La hausse de la productivité des PME manufacturières passe aussi par une meilleure intégration des TIC dans la logistique et les processus d'affaires. Compte tenu de l'importance d'accompagner les PME dans une telle démarche, le gouvernement a mis en place le programme pilote PME 2.0, doté de 6 millions de dollars, dans le cadre duquel le CEFRIO a été mandaté pour accompagner étroitement 30 PME des secteurs de la mode et de l'aérospatiale dans l'intégration des TIC, afin d'en tirer des leçons applicables à l'ensemble des PME manufacturières.

Dans le but d'accroître les investissements et, ainsi, la productivité du secteur manufacturier, le gouvernement mettra en place deux bonifications temporaires spécifiques au crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour les PME manufacturières dont le capital versé est inférieur à 20 millions de dollars. Ainsi, pour les investissements faits avant la fin de 2017, ces PME bénéficieront d'une hausse de 10 points de pourcentage du CII. De plus, les investissements admissibles seront élargis pour inclure l'achat de matériel informatique de production ainsi que les investissements en construction ou rénovation de bâtiments, jusqu'à concurrence de certains montants de dépenses cumulées.

Par ailleurs, pour inciter les PME manufacturières à intégrer des logiciels à haute valeur ajoutée dans leurs processus d'affaires, le gouvernement instaurera un crédit d'impôt de 25 % couvrant les dépenses d'acquisition et d'implantation d'un progiciel de gestion ou d'un contrat d'utilisation de ces logiciels par infonuagique. Le nouveau crédit, accessible aux PME manufacturières ayant un capital versé de moins de 20 millions de dollars, couvrira aussi les contrats de services visant l'intégration et l'optimisation de logiciels par une société spécialisée.

L'ensemble de ces bonifications fiscales représente 205 millions de dollars et vient s'ajouter à l'aide financière consentie par IQ, dans le cadre du programme ESSOR.

Cependant, un investissement en TIC ou en d'autres technologies de pointe ne consiste pas seulement en acquisition d'équipements ou de technologies, mais suppose idéalement une démarche intégrée, pouvant comprendre un diagnostic des problèmes et besoins de l'entreprise, la détermination de pistes de solution et l'élaboration d'un plan, le choix d'une architecture technologique et d'un fournisseur, l'achat des équipements et technologies retenus, l'implantation de ceux-ci (par exemple, formation des travailleurs et réorganisation des processus de

travail) et même l'optimisation des stratégies d'affaires de l'entreprise (marketing, commercialisation, etc.) en fonction des nouvelles technologies implantées.

Les PME ayant des problématiques particulières en matière de TIC ou de technologies de production pourront faire appel à leur direction régionale du MFEQ. Cette dernière pourra référer à la PME, dans un court délai, des conseillers experts qui iront étudier la situation et l'aviser sur les actions à prendre.

Les directions régionales couvriront, par une subvention, jusqu'à 50 % des coûts de ces conseillers experts, dont les services pourront comprendre le diagnostic, l'élaboration d'un plan et le choix d'une architecture technologique. Ces directions régionales seront aussi la porte d'entrée pour les PME qui, ayant modernisé leurs équipements et processus de gestion ou de production, voudraient optimiser leurs stratégies d'affaires en fonction des nouvelles technologies implantées. Une subvention couvrant jusqu'à 25 % des dépenses en consultation spécialisée sera offerte.

Le gouvernement consacrera 24 millions de dollars à ces besoins d'accompagnement des PME en amont et en aval de leurs investissements.

Enfin, le gouvernement injectera 6 millions de dollars pour élargir le projet PME 2.0 à 60 PME manufacturières additionnelles, dont 10 de la filière du transport électrique.

Résultats attendus :

- 4 000 PME bénéficiant des bonifications de crédits d'impôt.
- 1 500 PME bénéficiant d'un accompagnement en amont ou en aval de leur investissement.

Une stratégie de mobilisation pour l'emploi

La formation et l'accompagnement des travailleurs sont complémentaires à l'investissement privé. En effet, il faut investir dans la formation pour mettre à jour les connaissances des travailleurs, afin d'optimiser les rendements des investissements. De plus, il faut s'assurer que les entreprises du Québec puissent compter sur un bassin de travailleurs suffisant pour pourvoir à leurs besoins.

Afin que tous les Québécois puissent participer à la prospérité du Québec, la stratégie de mobilisation Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires a été lancée le 8 février 2013.

Avec cette stratégie concertée, le gouvernement souhaite agir sur plusieurs fronts en vue de donner une nouvelle impulsion au marché du travail et ainsi d'accompagner les employeurs dans leurs efforts pour s'ajuster à ses nouvelles réalités, en plus de soutenir les travailleurs dans leurs démarches de recherche d'emploi et de formation.

Dans le cadre de Tous pour l'emploi, le gouvernement a proposé des mesures en faveur des personnes issues des groupes sous-représentés sur le plan de l'emploi afin de favoriser leur intégration au marché du travail.

Toujours dans le cadre de Tous pour l'emploi, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) vise le développement des compétences de la main-d'œuvre pour, notamment, contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

En 2013-2014, plus de 1 milliard de dollars seront investis dans la stratégie de mobilisation Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires, dont :

- 880 millions de dollars dans les services et programmes d'Emploi-Québec;
- 170 millions de dollars par les entreprises en contrepartie de subventions reçues d'Emploi-Québec;
- 77 millions de dollars de la CPMT.

4.2 La création d'un centre d'excellence en technologies manufacturières de pointe

Relever le défi de la hausse de productivité et du verdissement exige que les entreprises manufacturières prennent le virage vers l'économie numérique et l'automatisation. Cela suppose de promouvoir les nouvelles technologies de fabrication et de les adapter, le cas échéant, au contexte et au secteur de production des entreprises, particulièrement des PME.

Dans cette optique, le gouvernement appuiera la création d'un centre d'excellence en innovation manufacturière.

■ Le Centre d'excellence en innovation manufacturière

L'École de technologie supérieure (ETS), en collaboration notamment avec l'Université McGill, les centres collégiaux de transfert de technologie et Manufacturiers et exportateurs du Québec, a répondu à l'été 2013 à un appel de propositions du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche. L'ETS et ses partenaires

proposent de créer un centre d'excellence en innovation manufacturière, dont l'objectif sera d'accroître l'utilisation des technologies et procédés de pointe dans le secteur manufacturier, en mettant à la disposition des entreprises, à des tarifs compétitifs, du personnel qualifié et des équipements spécialisés pour les accompagner dans leurs choix technologiques et dans leurs démonstrations de produits et technologies novateurs. Le Centre aura aussi pour objectifs de développer des capacités stratégiques et de promouvoir le développement de nouveaux partenariats d'affaires nationaux et internationaux. Pour ce faire, il espère pouvoir compter sur la collaboration éventuelle de fonds de capital de risque. Les administrateurs seront majoritairement des industriels réputés.

Le Centre concentrera ses efforts d'intervention dans des secteurs qui sont stratégiques pour le Québec et qui s'appuient sur les forces en place, notamment les transports, l'énergie, le matériel médical et les biomatériaux. En ce sens, il viendra compléter les actions du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), qui offre des services spécialisés aux entreprises dans plusieurs domaines stratégiques, dont les technologies vertes, les produits forestiers et l'agroalimentaire. De plus, il collaborera avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), relevant du CRIQ, pour mettre en place des normes et standards relatifs aux nouvelles technologies, afin de guider les entreprises dans leurs choix technologiques.

Le Québec se propose d'attribuer au Centre 30 millions de dollars auxquels pourraient s'ajouter 15 millions de dollars du gouvernement fédéral, dans le cadre du concours relatif au Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche. Ces sommes permettront d'engager du personnel qualifié, de compléter la gamme d'équipements disponibles et d'accompagner, d'ici 2020, près d'un millier de PME québécoises dans le choix et l'intégration de technologies de pointe.

Résultat attendu :

- Réalisation de 500 projets d'intégration de technologies de pointe dans des PME d'ici 2017 (1 000 projets d'ici 2020).

4.3 Un nouveau programme voué à l'écoperformance des entreprises

Le ministère des Ressources naturelles lancera un nouveau programme, ÉcoPerformance, destiné aux entreprises désireuses d'améliorer leur bilan énergétique et environnemental. Le programme acceptera les projets capables de réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre (GES) par dollar d'aide financière versée.

ÉcoPerformance offrira un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour la recherche et le développement, la démonstration, la précommercialisation et la diffusion de technologies émergentes permettant une meilleure efficacité énergétique, ainsi que pour l'analyse du potentiel de réduction des émissions de GES en entreprises. Il offrira aussi une aide financière pouvant aller jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour les projets d'implantation de mesures d'efficacité énergétique.

Le gouvernement consacrera 186 millions de dollars à ce programme d'ici 2017.

4.4 La sensibilisation aux pratiques écoresponsables en entreprise et l'acquisition de certifications vertes reconnues

Il existe une grande quantité de normes et de certifications environnementales dont la crédibilité et la valeur sont très variables, avec le résultat que les consommateurs et les acheteurs industriels s'en méfient.

Les entreprises, notamment les PME, ne sont généralement pas expertes en pratiques écoresponsables et ne sont pas non plus outillées pour mettre en valeur le caractère vert de leurs produits. En outre, les plus innovantes en matière de production, souvent détentrices de certifications crédibles, déplorent que les déclarations des entreprises et le marketing sur le caractère écoresponsable des produits ne soient pas mieux réglementés et encadrés au Québec.

Le MFEQ s'est associé au Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services et au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour mener un projet pilote sur la certification de l'empreinte carbone des produits québécois. Celui-ci vise à déterminer les meilleures pratiques en cette matière afin de développer les compétences et l'expertise nécessaires pour les mettre en œuvre au Québec.

Le gouvernement investira 6 millions de dollars pour :

- poursuivre l'expérience pilote « Empreinte carbone » et, le cas échéant, permettre au BNQ d'élaborer une méthode éprouvée de certification de l'empreinte carbone de nos produits;
- documenter et évaluer d'autres normes et certifications vertes afin de retenir les meilleures;
- informer les consommateurs et les entreprises sur les normes et certifications retenues;
- accorder une aide financière aux PME qui se conforment aux critères d'une certification reconnue afin qu'elles acquièrent une telle certification;
- promouvoir les meilleures pratiques écoresponsables et favoriser leur adoption par les entreprises.

Le cas échéant, les entreprises pourront transformer leurs processus de production pour se conformer à ces normes avec l'aide du crédit d'impôt pour les équipements de production, bonifié pour les PME, et des aides disponibles dans le cadre des programmes ESSOR et ÉcoPerformance.

Résultats attendus :

- Majorité des consommateurs informés des certifications reconnues par le gouvernement.
- Majorité des entreprises manufacturières sensibilisées aux meilleures pratiques écoresponsables.
- 50 entreprises ayant amorcé une démarche visant l'acquisition d'une certification verte reconnue par le gouvernement.

4.5 L'intégration d'exigences liées au développement durable et à l'environnement dans les appels d'offres des organismes publics

La Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) énonce que les conditions d'adjudication des contrats qu'elle détermine visent entre autres à promouvoir « la mise en place de procédures efficaces et efficientes, comportant notamment une évaluation préalable des besoins adéquate et rigoureuse qui tienne compte des orientations gouvernementales en matière de développement durable et d'environnement ». Or, un très faible pourcentage des appels d'offres réalisés par des organismes publics intègrent de telles exigences.

Afin d'augmenter leurs achats de produits et de services écoresponsables, les organismes publics devront mettre en place, à partir de l'année financière 2014-2015, des pratiques d'acquisition écoresponsable. Il pourrait s'agir d'acquisitions pour lesquelles on tient notamment compte, en plus du coût d'achat, des coûts liés à l'installation, au fonctionnement, à la consommation énergétique, à l'entretien et à la disposition du bien en fin de vie utile.

Le gouvernement injectera près de 4 millions de dollars pour aider les organismes publics à mettre en œuvre de telles pratiques d'acquisition et pour y sensibiliser les entreprises.

Résultat attendu :

- Doublement du pourcentage des appels d'offres des organismes publics et parapublics ayant prévu des pratiques d'acquisition écoresponsable.

4.6 L'application du principe d'écoconditionnalité dans les programmes gouvernementaux d'aide financière aux entreprises

Le gouvernement révisera progressivement les modalités d'attribution de ses aides financières afin de favoriser, dans l'attribution de celles-ci, les entreprises ayant des modes de production et de gestion écoresponsables ou qui s'engagent dans une démarche à cette fin (par exemple, par l'acquisition d'équipements ou la mise en place de procédés plus performants sur le plan environnemental). L'approche et les critères utilisés seront adaptés à chacun des programmes d'aide financière, tout en s'assurant de la cohérence des approches employées dans l'ensemble des ministères et des organismes.

Le gouvernement investira 0,5 million de dollars pour assister les organismes publics dans cette démarche.

Résultat attendu :

— Révision de 100 % des programmes d'ici avril 2017.

TABLEAU 4

Cadre financier de la Politique industrielle québécoise – Des entreprises vertes et modernes (Axe 1)
(en millions de dollars)

	Sommes additionnelles 2013-2017										Total programmes en cours et sommes additionnelles 2013- 2017
	Programmes en cours		Politique industrielle/MFEQ				Autres ministères		Sous-total		
	2013- 2017	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Sous- total	2013- 2017	2013- 2017	2013- 2017		
Soutien massif à l'investissement dans les technologies de pointe	—	6,7	39,9	77,3	80,9	204,8	—	—	204,8	204,8	
Crédits d'impôt	—	4,0	6,0	7,0	7,0	24,0	—	—	24,0	301,6	
Programme d'accompagnement	4,7	—	2,0	2,0	2,0	6,0	—	—	6,0	10,7	
PME 2.0	67,6	—	6,5	11,5	12,0	30,0	—	—	30,0	97,6	
Centre d'excellence en technologies manufacturières de pointe	—	—	—	—	—	—	186,3 ⁽²⁾	—	186,3	186,3	
Programme ÉcoPerformance	—	0,3	0,7	2,0	3,0	6,0	—	—	6,0	6,0	
Sensibilisation aux pratiques écoresponsables et acquisition de certifications vertes	—	—	1,5	2,0	—	3,5	—	—	3,5	3,5	
Intégration d'exigences liées au développement durable dans les appels de propositions des organismes publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Principe d'écoconditionnalité dans les programmes gouvernementaux d'aide financière	—	—	0,2	0,3	—	0,5	—	—	0,5	0,5	
TOTAL	349,9	11,0	56,8	102,1	104,9	274,8	186,3	—	461,1	811,0	

(1) Crédits actuels du programme ESSOR.

(2) Ministère des Ressources naturelles.

5. Axe 2 – L'émergence de nouveaux fleurons

□ Le soutien à la croissance de PME performantes et prometteuses

La diversité du tissu industriel québécois est l'un des facteurs qui ont permis au Québec de traverser la grande récession de 2008-2009 mieux que bien d'autres économies. Cette diversité, qui se reflète notamment dans les grappes industrielles et les créneaux d'excellence ACCORD présents dans toutes les régions, doit être préservée et renforcée.

Parmi les principaux atouts du secteur manufacturier québécois, on compte la présence de plusieurs grands donneurs d'ordres, qui sont à la tête des chaînes d'approvisionnement des secteurs stratégiques de notre économie. Ces chaînes d'approvisionnement doivent être consolidées. Or, le Québec compte aussi, partout sur son territoire, bon nombre de PME dynamiques et prometteuses qui, moyennant un accompagnement adéquat, pourraient venir renforcer les maillons faibles de ces chaînes et, du même coup, augmenter leur propre chiffre d'affaires.

D'ailleurs, l'économie québécoise manque d'entreprises manufacturières de taille moyenne, capables de dynamiser le tissu industriel. À l'heure actuelle, les entreprises de 100 à 500 employés ne représentent que 4 % des entreprises manufacturières. Il importe donc de favoriser le développement des moyennes entreprises, qui seront nos fleurons de demain.

Il faut en outre miser sur nos avantages comparatifs pour encourager l'essor des secteurs d'avenir et, ainsi, permettre l'émergence d'entreprises chefs de file à l'échelle mondiale dans ces secteurs clés, notamment dans l'électrification des transports.

Pour atteindre ces objectifs, il faut aussi être prêt à relever les défis de taille que sont le retrait prévu de milliers d'entrepreneurs au cours des prochaines années et l'insuffisance du soutien au démarrage d'entreprises que l'on constate dans certains secteurs industriels et certaines régions.

Le gouvernement entend consacrer 254 millions de dollars additionnels pour renforcer nos secteurs stratégiques dans chacune des régions; pour accompagner nos PME prometteuses, afin d'en faire des acteurs clés de l'économie; pour encourager l'essor des secteurs d'avenir comme celui de l'électrification des transports, d'où pourront émerger des entreprises de calibre mondial; ainsi que pour soutenir l'entrepreneuriat et le démarrage de nouvelles entreprises.

5.1 Un appui financier accru aux projets structurants des grappes industrielles et des créneaux d'excellence ACCORD et la création de trois nouvelles grappes

Le gouvernement finance présentement, à la hauteur de 10 millions de dollars par année, les grappes et les créneaux ACCORD existants. Il en augmentera le financement et appuiera la création de trois nouvelles grappes, respectivement en électricité, en design industriel et en mode. Le gouvernement injectera ainsi

22 millions de dollars additionnels pour les créneaux et 18 millions de dollars pour les grappes.

La majorité des sommes additionnelles serviront à réaliser des projets structurants proposés par des grappes ou regroupements de grappes, et par des créneaux ou regroupements de créneaux.

Résultats attendus :

- Formation de 3 nouvelles grappes.
- 40 projets structurants.

5.2 Une démarche personnalisée pour de petites entreprises prometteuses afin d'en faire de nouveaux fleurons

Le secteur manufacturier québécois est constitué en grande majorité de petites entreprises. Cela a des conséquences importantes sur le tissu industriel québécois, qui n'atteint pas son potentiel en matière de productivité, d'innovation, de croissance et d'exportation. Ces conséquences se font sentir sur le plan de l'économie québécoise globalement, mais aussi sur celui des économies régionales.

Le gouvernement propose donc de mettre en œuvre des plans régionaux d'intervention et de mandater des organismes experts pour offrir un accompagnement spécialisé aux petites entreprises les plus prometteuses, avec l'objectif de créer de nouveaux fleurons dans chaque région et, d'ici dix ans, 20 nouvelles entreprises de 200 millions de dollars de chiffres d'affaires.

■ Des plans régionaux d'intervention en entreprise

Le MFEQ et IQ, par l'intermédiaire de leurs antennes régionales, de même que l'Association des centres locaux de développement du Québec ont convenu de mettre en commun des ressources et de tableer sur les synergies qui en résultent pour élaborer et mettre en œuvre des plans régionaux d'intervention en entreprise. Ces plans comprendront trois éléments :

- Un portrait de la vitalité économique régionale, dans lequel seront présentés les forces, les faiblesses et le potentiel de croissance de chaque région, avec une attention particulière aux créneaux ou grappes existant dans chacune. Une cartographie de la chaîne d'approvisionnement sera établie pour une vingtaine d'entre eux.
- Le choix d'entreprises prometteuses (« gazelles ») de la région, selon un certain nombre de critères précis, dont l'appartenance à une grappe industrielle, à un créneau ACCORD ou à une filière stratégique en émergence, comme celle des véhicules électriques, et la possibilité de combler une lacune dans une chaîne d'approvisionnement stratégique. Chaque entreprise prometteuse se verra assigner un chargé de projet, qui l'accompagnera tout au long de la démarche.

- Une offre intégrée des trois organisations aux entreprises sélectionnées. Cette offre consistera, pour chaque entreprise, à établir un diagnostic, à élaborer un plan d'intervention déterminant notamment les aides financières les mieux adaptées à ses besoins et à l'accompagner dans la mise en œuvre de ce plan, le cas échéant, avec l'aide d'autres ministères ou organisations (par exemple, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et Export Québec).

Le gouvernement consacrera 30 millions de dollars additionnels à cette démarche.

Résultats attendus :

- 20 cartographies de chaînes d'approvisionnement établies.
- 300 entreprises accompagnées dans le cadre des plans régionaux d'intervention.
- Augmentation en moyenne de 20 % sur cinq ans du chiffre d'affaires des entreprises ayant complété la démarche.
- 6 entreprises ayant atteint un chiffre d'affaires de 200 millions de dollars d'ici 2017 (20 après dix ans).

■ Un accompagnement spécialisé par des organismes experts

Selon leurs besoins, plusieurs entreprises sélectionnées dans le cadre des plans régionaux d'intervention feront l'objet d'un accompagnement spécialisé. À celles-ci s'ajouteront des entreprises prometteuses dans des secteurs en émergence, comme celui du transport électrique. D'autres accompagnements viseront une clientèle élargie de PME.

Pour ce faire, le MFEQ s'associera à des associations et à des organismes experts, qui offrent des services diversifiés et complémentaires. Par exemple :

- **L'Institut de développement de produits** pourra accompagner quelques centaines de PME en :
 - les aidant à intégrer les meilleures pratiques d'affaires dans le domaine du développement de produits;
 - les encourageant à choisir des produits à fabriquer qui soient de plus grande valeur pour les marchés d'exportation et à intégrer les critères de performance de ces marchés, dès la conception des produits;
 - déterminant leurs besoins industriels en matière de technologies et en appuyant la mise en œuvre et la gestion de leurs projets de recherche et d'innovation;
 - les soutenant dans leur démarche de réduction de l'empreinte environnementale de leurs produits par l'écoconception.

- **Manufacturiers et exportateurs du Québec**, grâce au Programme compétitivité et développement durable, pourra accompagner des gestionnaires d'entreprises manufacturières dans une démarche ayant comme objectif d'amener ces entreprises à intégrer le développement durable à leur stratégie d'affaires de même qu'à réaliser des projets stratégiques d'amélioration continue de manière à favoriser l'accroissement sur trois ans de leurs exportations :
 - en réalisant des activités de réseautage et de transfert de savoir-faire auprès d'un plus grand nombre d'entreprises manufacturières;
 - en constituant un coffre à outils couvrant les différentes activités de l'entreprise dans une perspective de développement durable (amélioration continue, approvisionnement responsable, efficacité énergétique, etc.);
 - par de l'accompagnement et de la formation réalisés ou coordonnés par Manufacturiers et exportateurs du Québec.
- **Le nouveau Centre d'excellence en innovation manufacturière, l'Institut du transport électrique ou le Centre de recherche industrielle du Québec**, selon le cas, pourront accompagner les entreprises qui requièrent un soutien dans le choix et l'intégration de technologies de pointe ainsi que dans la démonstration relative à des produits et technologies novateurs.
- **Le programme Croissance Québec Techno** offrira à 50 entreprises une formation pointue et un accompagnement personnalisé de haut niveau par des entrepreneurs québécois à succès, complétés par une semaine intensive de formation offerte par le Massachusetts Institute of Technology en présence d'entrepreneurs d'autres pays.
- **Export Québec** collaborera avec le MFEQ pour que les entreprises les plus prometteuses fassent l'objet d'une intervention ciblée sur les marchés d'exportation.

Le gouvernement entend consacrer 34 millions de dollars à ces mesures d'accompagnement spécialisé, dont 8 millions de dollars proviendront de l'enveloppe du Plan de développement du commerce extérieur.

Résultats attendus :

- Augmentation en moyenne de 10 % par année du nombre d'accompagnements d'entreprises réalisés par des organismes experts.
- Chiffre d'affaires des entreprises ayant reçu un accompagnement augmentant en moyenne de 10 % par année sur cinq ans.

5.3 Des mesures pour appuyer l'intégration des PME dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques

La majorité des secteurs stratégiques, établis ou en émergence, comportent des maillons manquants, c'est-à-dire une absence de fournisseurs localisés au Québec. Au-delà de la cartographie des chaînes d'approvisionnement des grappes industrielles et des créneaux d'excellence réalisée dans le cadre des plans

régionaux d'intervention en entreprise, le gouvernement soutiendra la réalisation d'une cartographie des chaînes d'approvisionnement dans les secteurs émergents, particulièrement celui du transport électrique, afin de cerner les lacunes et de déterminer quelles PME québécoises pourraient potentiellement les combler.

Des actions seront engagées pour adapter l'offre des PME ciblées aux besoins des grands donneurs d'ordres privés et publics, à l'exemple de l'initiative MACH de la grappe industrielle Aéro Montréal. Cela suppose un engagement réciproque des donneurs d'ordres et des PME dans une démarche d'évaluation, de formation et d'accompagnement de ces PME. En fonction des priorités d'action retenues, des experts externes seront mandatés pour travailler, de concert avec chaque PME, à des projets d'amélioration particuliers.

Dans cette optique, le gouvernement prolongera et bonifiera son appui à Sous-traitance Industrielle du Québec (STIQ), une organisation engagée dans ce type de démarche. En plus de l'aéronautique, STIQ mettra l'accent sur les secteurs de l'énergie et du transport électrique ainsi que sur celui des ressources, par exemple la transformation de l'aluminium. Entre autres activités additionnelles, STIQ organisera des visites entre les membres d'alliances de PME québécoises et étrangères, notamment françaises.

Par ailleurs, dans plusieurs secteurs où les marchés sont mondiaux bien avant d'être nationaux, le développement de l'expertise québécoise doit passer par l'intégration progressive de nos entreprises dans des chaînes d'approvisionnement mondiales déjà établies. Ainsi, le Québec possède une expertise croissante dans la fabrication de composants de véhicules électriques. Pour soutenir cette nouvelle filière, il doit s'insérer dans la chaîne mondiale de fabricants de véhicules électriques afin d'en maximiser le potentiel.

Dans le cadre du Plan de développement du commerce extérieur, le soutien à l'exportation pour les filières stratégiques par Export Québec et le réseau des délégations du Québec à l'étranger se concentrera de plus en plus sur l'établissement de liens durables entre les fournisseurs québécois et les donneurs d'ordres étrangers, notamment les entreprises multinationales.

De plus, Export Québec s'associera avec les grands donneurs d'ordres établis au Québec et actifs sur les marchés d'exportation pour que ceux-ci soutiennent les entreprises de leur filière par des actions visant à leur ouvrir leur réseau à l'étranger.

Enfin, le MFEQ subventionnera une partie des coûts des études de faisabilité et de pertinence de regroupement de PME pour la mise en commun d'infrastructures, d'équipements ou de ressources humaines dans le but de renforcer leur compétitivité et leur positionnement dans les chaînes d'approvisionnement québécoises et étrangères.

Le gouvernement entend consacrer 16 millions de dollars sur quatre ans aux diverses mesures visant une meilleure intégration des PME dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques, dont 1 million de dollars dans le cadre du Plan de développement du commerce extérieur.

Résultats attendus :

- 200 PME engagées avec les donneurs d'ordres dans une démarche d'intégration à une chaîne.
- 100 visites par année entre les membres d'alliances de PME québécoises et étrangères.

5.4 L'Institut du transport électrique : un centre d'excellence en recherche et innovation industrielles

En lien avec la Stratégie nationale de l'électrification des transports, le gouvernement investira 35 millions de dollars dans un Institut du transport électrique, dont 15 millions de dollars en crédits additionnels⁹.

L'Institut aura pour mission, à partir d'une approche multidisciplinaire, de trouver des solutions aux défis d'intégration des technologies requises par les véhicules électriques, qu'il s'agisse de véhicules légers ou de véhicules lourds, comme ceux servant au transport collectif.

Il sera associé à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), reconnu comme un chef de file mondial en recherche sur les modes de production, de transport et de stockage d'électricité.

Doté d'une équipe chevronnée, l'Institut s'appuiera également sur les expertises, les équipements et les technologies existant à l'IREQ et dans les autres organismes spécialisés, et disposera d'équipements de pointe complémentaires.

L'Institut aura les mandats suivants :

- conseiller le gouvernement quant aux orientations et aux grands axes de recherche et d'innovation à privilégier en transport électrique;
- réunir des équipes de chercheurs et des entreprises autour de projets d'avenir dans différents domaines liés à l'électrification des transports : batteries, motorisation, réseaux intelligents, design, matériaux légers, etc.;
- créer des passerelles technologiques entre les entreprises ou institutions actives dans les secteurs des TIC et des équipements et technologies de fabrication avancée et leur vis-à-vis des transports;
- établir des liens avec les centres de recherche apparentés à l'étranger;
- offrir, à coût raisonnable, des services de consultation, de conception, de prototypage et d'essais sur piste.

⁹ De cette somme, 4 millions de dollars seront attribués dans le cadre de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie fournira aussi 20 millions de dollars à même ses programmes réguliers.

Pour permettre aux entreprises de toute taille de profiter de l'expertise de l'institut et de ses partenaires, ce dernier offrira des possibilités de développement axées sur l'innovation ouverte.

L'Institut deviendra le pôle d'expertise et de représentation du transport électrique au Québec et contribuera à l'essor de fleurons québécois en ce domaine. Il sera également une vitrine, à l'étranger, de l'expertise du Québec en transport électrique et cherchera à y attirer les acteurs clés de l'industrie à l'échelle mondiale avec, le cas échéant, l'appui du Fonds du développement économique.

Résultats attendus :

- Mise sur pied de l'Institut.
- Démarrage de 3 projets d'innovation industrielle.

5.5 Un appui accru aux grands projets d'investissement pouvant renforcer notre positionnement mondial et susciter l'essor de nouveaux fleurons

En plus de l'environnement fiscal propice aux investissements, le Québec offre de nombreux avantages aux investisseurs, dont l'accès à de l'énergie électrique propre à un prix compétitif, la présence de plusieurs créneaux d'excellence industriels et une situation géographique avantageuse entre l'Europe et le marché américain. En outre, un Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privés, présidé par la première ministre, a été créé afin de coordonner le suivi des grands projets au plus haut niveau et d'optimiser l'intervention gouvernementale.

Il était déjà prévu que le gouvernement injecte plus de 500 millions de dollars entre 2013 et 2017, par l'entremise du Fonds du développement économique, pour soutenir des projets majeurs d'investissement. Le Groupe d'action ministérielle accentuera ses efforts pour attirer des investissements majeurs dans des domaines d'avenir, desquels peuvent naître de nouveaux fleurons nationaux et même mondiaux.

Ces investissements viendront renforcer les chaînes d'approvisionnement des secteurs où le Québec compte parmi les chefs de file mondiaux, comme l'aéronautique, ou miseront sur l'abondance de nos ressources naturelles et sur nos importants surplus d'énergie électrique à bon marché afin de produire des biens pour lesquels d'importantes occasions d'affaires, présentes ou futures, existent sur les marchés d'exportation. C'est le cas de la deuxième et de la troisième transformation des ressources.

Le gouvernement réduira le seuil d'investissement requis pour être admissible au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement annoncé dans le budget 2013-2014. Ce seuil sera porté de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars, pour un coût estimé de 2 millions de dollars, afin d'attirer davantage d'investissements porteurs pour l'avenir de l'économie québécoise.

De plus, le gouvernement attribuera 50 millions de dollars additionnels au Fonds du développement économique pour attirer les investissements dans le secteur de l'électrification des transports, où nous posséderons, avec la création de l'Institut

du transport électrique, tous les atouts pour faire partie des leaders à l'échelle mondiale.

Résultat attendu d'ici dix ans :

— Réalisation de plus de 5 milliards de dollars d'investissements privés.

5.6 Un meilleur soutien au démarrage d'entreprises partout au Québec

L'entrepreneuriat est l'un des principaux moteurs de la croissance économique et aussi l'un des principaux défis que le Québec devra relever pour accroître sa prospérité individuelle et collective. L'entrepreneuriat stimule l'utilisation de nouvelles technologies, l'implantation de nouveaux modèles d'affaires, la mise en marché de produits et services novateurs et l'accroissement de la productivité. Pour ce faire, l'entrepreneur doit cependant disposer d'un appui financier suffisant pour démarrer son entreprise.

Le gouvernement entend donc injecter 97 millions de dollars additionnels pour poursuivre son appui à l'entrepreneuriat, mais aussi pour aller encore plus loin en offrant un meilleur soutien financier au démarrage d'entreprises, et ce, dans toutes les régions.

■ Un appui à l'entrepreneuriat qui se poursuivra

Selon le dernier Indice entrepreneurial (2013) de la Fondation de l'entrepreneurship, les intentions d'entreprendre des Québécois, soit le désir de créer ou de reprendre une entreprise, s'élevaient à 14,8 %, alors qu'elles atteignaient 21,2 % dans le reste du Canada. Selon cet organisme, malgré l'écart avec le reste du Canada, le taux d'intention au Québec démontre un réel potentiel de création d'entreprises dans les années à venir, ce qui permettrait d'améliorer le portrait de l'entrepreneuriat québécois.

À cet effet, un budget additionnel de 47 millions de dollars sera accordé pour le soutien de l'entrepreneuriat au Québec. Ces sommes serviront à poursuivre la mise en place d'un réseau d'écoles à projet entrepreneurial, à soutenir différents organismes d'aide à l'entrepreneuriat et à mettre en œuvre des plans d'action régionaux en entrepreneuriat.

L'ensemble des mesures du nouveau Plan d'action en entrepreneuriat sera dévoilé ultérieurement.

■ Un nouveau fonds pour le démarrage d'entreprises : Capital Émergence

Le Québec est un chef de file canadien en capital de risque grâce à, notamment, un engagement important et constant du gouvernement en ce qui a trait aux fonds fiscalisés et au développement de cette industrie. En partenariat avec des intervenants majeurs, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec et les trois fonds fiscalisés (le Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN et Capital régional et coopératif Desjardins), le gouvernement a lancé plusieurs fonds de capital de risque.

Cet effort donne des résultats concrets : depuis quelques années, la part des fonds privés et des investisseurs étrangers a presque doublé; en 2012, les investissements ont totalisé 409 millions de dollars et les collectes de fonds se sont élevées à 924 millions de dollars au Québec, représentant 52 % du total canadien.

Cependant, l'industrie québécoise du capital de risque est fortement concentrée dans les secteurs à haute technologie, dont les entreprises sont majoritairement localisées dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, et elle intervient souvent en aval du démarrage d'entreprises.

Comme annoncé dans le discours sur le budget 2013-2014, le gouvernement capitalisera à hauteur de 50 millions de dollars un nouveau fonds, Capital Émergence, qui aura pour mission de faciliter le démarrage d'entreprises à bon potentiel de croissance dans tous les secteurs et toutes les régions, notamment en collaboration avec les fonds fiscalisés.

Résultat attendu :

— 70 % du fonds Capital Émergence engagé d'ici 2017.

TABLEAU 5

Cadre financier de la Politique industrielle québécoise – Émergence de nouveaux fleurons (Axe 2) (en millions de dollars)

	Sommes additionnelles 2013-2017										Total programmes en cours et sommes additionnelles 2013- 2017
	Programmes en cours		Politique industrielle/MFEQ				Autres ministères		Sous-total		
	2013- 2017	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Sous- total	2013- 2017	2013- 2017	2013- 2017	2013- 2017	
Financement des grappes industrielles et des créateurs d'excellence ACCORD et création de nouvelles grappes	40,4	5,6	10,9	11,9	11,9	40,3	—	—	40,3	80,7	
Démarche personnalisée pour de petites entreprises prometteuses	—	—	9,0	9,0	11,7	29,7	—	—	29,7	29,7	
Plans régionaux d'intervention en entreprise	—	1,5	7,0	8,0	9,5	26,0	8,3 ⁽¹⁾	—	34,3	34,3	
Accompagnement par des organismes experts	—	1,0	4,0	4,2	5,8	15,0	1,1 ⁽¹⁾	—	16,1	16,1	
Intégration des PME dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques	—	0,0	3,8	3,6	3,6	11,0	24,0 ⁽²⁾	—	35,0	35,0	
Institut du transport électrique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Appui accru aux grands projets d'investissement	522,9	8,0	14,0	14,0	14,0	50,0	—	—	50,0	572,9	
Fonds du développement économique	—	—	—	1,0	1,0	2,0	—	—	2,0	2,0	
Congé d'impôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Meilleur soutien au démarrage d'entreprises partout au Québec	3,1	1,0	11,0	15,0	20,0	47,0	—	—	47,0	50,1	
Appui à l'entrepreneuriat	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Fonds de capital de risque :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Capital Émergence ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL	566,4	17,1	59,7	66,7	77,5	221,0	33,4	—	254,4	820,8	

(1) Plan de développement du commerce extérieur du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur.

(2) Comprend 20 M\$ de crédits en cours dans le cadre des programmes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

(3) Un fonds d'investissement de 50 M\$.

6. Axe 3 – L’innovation : de l’idée à la commercialisation

□ Un appui important à toutes les étapes

Dans le contexte dynamique créé par les goûts changeants des consommateurs, par l’apparition de nouveaux acteurs clés à l’échelle mondiale et par l’utilisation intensive d’équipements et de technologies de pointe qui évoluent constamment, notre prospérité future sera tributaire de notre capacité d’innover et de commercialiser nos produits novateurs pour conquérir les marchés. Cela exige un partenariat étroit entre l’État, les entreprises, les universités et les autres organismes publics de recherche.

Le gouvernement fait déjà beaucoup en ce sens. Outre les volets de la Stratégie québécoise de la recherche et de l’innovation 2010-2013 portant sur la recherche industrielle, dont les six projets mobilisateurs en cours, le Programme d’appui à l’innovation, géré par le MFEQ, soutient les projets industriels en innovation et en commercialisation.

La performance du Québec est respectable puisque les dépenses en R-D représentaient 2,41 % de son PIB en 2010, soit un niveau supérieur à ceux de l’Ontario et du Canada (2,18 % et 1,80 % respectivement). Cependant, dans le nouveau contexte d’affaires mondial, il faut nous hisser au niveau des meilleurs. C’est pourquoi le gouvernement entend accompagner les entreprises, les universités, les collèges et les autres centres publics de recherche de façon à ce que ces dépenses soient supérieures à 3 % du PIB et à ce qu’elles se traduisent de plus en plus en produits, technologies et projets d’entreprises concrets. Cela contribuera à accroître la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises et à augmenter leurs exportations.

Le gouvernement entend donc injecter 328 millions de dollars additionnels, dont 139 millions de dollars dans le cadre de la Politique nationale de la recherche et de l’innovation, pour intensifier son appui aux entreprises, aux universités et aux autres organismes publics de recherche et de transfert technologique sur toute la chaîne d’innovation, de l’idée du produit novateur à sa commercialisation.

6.1 De nouveaux regroupements sectoriels de recherche industrielle et une participation accrue des PME

Les regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) regroupent entreprises, universités, centres collégiaux de transfert de technologie et autres organismes publics ayant un intérêt technologique commun. Dans le cadre de ces regroupements, des projets de recherche collaboratifs sont élaborés en combinant les besoins exprimés par les entreprises et les solutions proposées par les chercheurs d’organismes publics et les chercheurs industriels.

Dans le cadre de sa Politique nationale de la recherche et de l’innovation, le gouvernement injectera 77 millions de dollars pour continuer à appuyer les huit regroupements existants et en établir trois autres par concours, respectivement consacrés à l’infrastructure pour l’électrification des transports, aux nanotechnologies et au bioalimentaire.

De plus, 16 millions de dollars seront mis à la disposition de ces regroupements par le MFEQ pour financer des projets de plus haut niveau de maturité technologique, c'est-à-dire dont les résultats sont plus directement transposables à la réalité industrielle et, par conséquent, plus près du stade de la commercialisation. Cela permettra d'augmenter la participation des PME, qui recherchent généralement un rendement de l'investissement plus rapide que les grandes entreprises en ce qui a trait à leurs activités de R-D.

Résultat attendu :

- Création de 3 nouveaux regroupements sectoriels de recherche industrielle.

6.2 Un appui à l'implantation de centres majeurs de recherche privés

L'une des forces du Québec est sa capacité de réaliser et d'attirer des activités de recherche de calibre mondial de la part d'intervenants privés majeurs, grâce à sa main-d'œuvre hautement qualifiée et aux incitatifs gouvernementaux avantageux pour la localisation des infrastructures requises.

Pour bonifier cet avantage, une enveloppe de 20 millions de dollars sera consacrée, dans le cadre de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, aux entreprises privées québécoises et étrangères qui visent à implanter et à équiper des laboratoires de recherche au Québec.

Résultat attendu :

- Implantation de nouveaux laboratoires de recherche privés.

6.3 De nouveaux projets mobilisateurs pour le développement de technologies ou de produits novateurs

Par le concept des projets mobilisateurs, le gouvernement soutient financièrement des entreprises afin qu'elles regroupent leurs efforts pour mener à bien un projet de développement d'une technologie ou d'un produit novateur, en y associant des universités, des centres publics de recherche ainsi que des PME. Six projets mobilisateurs sont présentement en cours, dont celui de l'avion écologique.

Bien que leur mise en œuvre soit récente, plusieurs de ces projets ont généré déjà des retombées concrètes ayant permis de renforcer des chaînes d'innovation et d'approvisionnement. Afin de poursuivre sur cette lancée, le gouvernement appuiera une seconde phase du projet mobilisateur de l'avion écologique et fera des appels de propositions pour d'autres projets, en réservant une enveloppe de 50 millions de dollars à l'électrification des transports. Le gouvernement consacrera au total 100 millions de dollars à des projets de l'ordre de 200 millions de dollars en incluant la contribution du secteur privé.

Résultats attendus :

- Début de la seconde phase du projet de l'avion écologique.
- De 2 à 4 autres nouveaux projets mis en œuvre (selon l'ampleur des projets retenus), notamment dans le domaine de l'électrification des transports.
- Au moins 30 PME prenant part aux projets.

6.4 Québec Innove : une plateforme d'innovation ouverte qui favorise la participation des PME

Québec Innove sera une plateforme Web visant à assurer le partage optimal et la diffusion d'information pour faciliter le passage d'un écosystème d'innovation composé de nombreux intervenants peu reliés entre eux à un réseau d'innovation ouverte et collaborative.

La plateforme, structurée en fonction des besoins des entreprises et de l'offre des organismes de recherche, permettra de trouver rapidement les expertises souhaitées grâce à des répertoires d'expertise ainsi qu'à un moteur de recherche indexant l'information par région, par secteur industriel, par domaine technologique et par type de services. Elle inclura un outil de collaboration grâce auquel ses membres et ses clients pourront échanger en ligne sur leurs besoins et leurs expériences ainsi que sur les meilleures pratiques.

Un million de dollars seront consacrés à la mise en œuvre de cette plateforme dans le cadre de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

En permettant ainsi aux entreprises et aux autres acteurs d'interagir entre eux à distance, Québec Innove facilitera la contribution des PME en région à l'écosystème d'innovation. Elle servira également de vitrine de l'innovation québécoise pour les entreprises étrangères.

Résultat attendu :

- Mise en service d'une plateforme élargie d'innovation ouverte pour le maillage des entreprises et des chercheurs.

6.5 Un soutien accru au démarrage d'entreprises technologiques pour favoriser la commercialisation de technologies prometteuses

Les chercheurs et innovateurs font face à plusieurs enjeux lorsqu'ils envisagent de démarrer une entreprise technologique. Trouver un financement adéquat représente un défi majeur. Or, un tel financement est essentiel pour soutenir le passage de la recherche fondamentale à la commercialisation de technologies. Au-delà du financement, plusieurs chercheurs qui se lancent en affaires ont aussi besoin d'un accompagnement spécialisé pour réussir.

La Politique nationale de la recherche et de l'innovation prévoit 9 millions de dollars pour une bonification du soutien financier aux entreprises technologiques en démarrage, afin qu'elles puissent mettre en place une équipe de gestion. De plus, 3 millions de dollars sont alloués pour des services d'accompagnement spécialisé

au démarrage d'entreprises technologiques (incubateurs, accélérateurs, centres d'entrepreneuriat universitaires et autres organismes compétents) en vue de permettre à davantage de promoteurs d'avoir accès à ces services et d'élargir la gamme des organismes reconnus aptes à les fournir.

6.6 Un appui plus généreux et plus structuré aux projets industriels en innovation

Le Programme d'appui à l'innovation est un programme du MFEQ dont l'objectif est d'appuyer financièrement, à toutes les étapes, les entreprises de 200 employés et moins dans le développement et la démonstration d'une technologie ou d'un produit innovant. Sur la base des crédits actuels, le programme est doté d'une enveloppe de l'ordre de 43 millions de dollars pour la période 2013-2017.

Compte tenu de l'importance pour les entreprises québécoises de créer des produits novateurs, le gouvernement injectera 45 millions de dollars additionnels dans ce programme. Cela permettra d'augmenter de façon considérable le nombre de PME qui s'engagent dans une démarche d'innovation. De ces sommes additionnelles, 24 millions de dollars seront consacrés aux produits ou technologies liés à l'électrification des transports.

Comme la plupart des PME n'ont pas toute l'expertise requise pour mener des activités d'innovation avancée, les conditions du programme seront bonifiées par l'augmentation du plafond d'aide financière et du pourcentage de remboursement de certaines dépenses admissibles pour les PME qui se feront accompagner par une ressource externe appropriée, tel un centre collégial de transfert de technologie, un organisme universitaire ou un centre public ou privé de recherche connaissant bien le secteur technologique concerné. Cela permettra de maximiser les chances de succès d'un projet d'innovation et d'accroître les compétences de l'entreprise en gestion de l'innovation.

Par ailleurs, pour inciter les PME à obtenir différents services techniques dont elles pourraient avoir besoin (par exemple, conseils en propriété intellectuelle, en stratégie ou en droit des affaires, conseils en développement de produits, veille technologique, etc.), le gouvernement consacrera 14 millions de dollars, dans le cadre de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, à un Passeport Innovation qui leur donnera accès à une banque de services à tarifs préférentiels fournis par les organismes du réseau de recherche et d'innovation du Québec.

Résultat attendu :

- Appui à 250 projets d'innovation industrielle dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation.

6.7 Un coup de pouce important à la commercialisation des produits novateurs

L'un des principaux enjeux auxquels font face les entreprises innovantes, particulièrement les jeunes entreprises, réside dans la commercialisation de leur produit ou technologie. C'est pourquoi le Programme d'appui à l'innovation prévoit une aide financière pour l'élaboration d'un plan et la mise en œuvre d'un projet de commercialisation pouvant comprendre, notamment, les services de spécialistes dans le domaine, l'acquisition de la propriété intellectuelle, la conception de

matériel promotionnel et la démonstration du produit ou du procédé en situation réelle d'utilisation chez un ou plusieurs partenaires.

Ce volet du programme n'est pas assez connu des entreprises. Une campagne de promotion sera menée pour en augmenter la notoriété. De plus, le gouvernement injectera, dans le volet Commercialisation du Programme d'appui à l'innovation, 28 millions de dollars additionnels sur quatre ans pour favoriser les activités de commercialisation d'entreprises québécoises ayant développé une technologie ou un procédé novateur. De cette enveloppe, 11 millions de dollars seront réservés aux produits et procédés relatifs à l'électrification des transports.

Le gouvernement mettra 4 millions de dollars de l'enveloppe additionnelle à la disposition des ministères et organismes du secteur public et parapublic pour qu'ils servent de partenaires aux entreprises voulant mettre à l'essai leur produit ou procédé novateur.

Par ailleurs, le dépôt d'une première demande de propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels, etc.) peut être un processus intimidant pour certains entrepreneurs, qui ont peu de connaissance des règles de la propriété intellectuelle. Afin de pallier ces difficultés, le gouvernement offrira une aide financière et technique aux PME désirant entreprendre des activités menant au dépôt d'une première demande de propriété intellectuelle auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. À cette fin, un budget de 15 millions de dollars a été prévu dans le cadre de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

Résultats attendus :

- Appui de 200 projets de commercialisation de produits et procédés novateurs d'entreprises.
- Mise à l'essai de 30 produits ou procédés novateurs d'entreprises par le secteur public et parapublic.

TABLEAU 6

Cadre financier de la Politique industrielle québécoise – Innovation, de l'idée à la commercialisation (Axe 3)
(en millions de dollars)

	Sommes additionnelles 2013-2017										Total programmes en cours et sommes additionnelles 2013-2017
	Programmes en cours		Politique industrielle/MFEQ				Autres ministères		Sous-total		
	2013-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Sous-total	2013-2017	2013-2017	2013-2017		
Nouveaux regroupements sectoriels de recherche industrielle	—	2,0	4,0	5,0	5,0	16,0	76,6 ⁽¹⁾	—	92,6	92,6	
Appui à l'implantation de centres de recherche privés	—	—	—	—	—	—	20,0 ⁽¹⁾	—	20,0	20,0	
Projets mobilisateurs	90,5	—	25,0	37,5	37,5	100,0	—	—	100,0	190,5	
Québec Innove : plateforme d'innovation ouverte	—	—	—	—	—	—	1,3 ⁽¹⁾	—	1,3	1,3	
Soutien au démarrage d'entreprises technologiques	—	—	—	—	—	—	12,0 ⁽¹⁾	—	12,0	12,0	
Appui aux projets industriels en innovation	42,9	2,6	12,4	15,0	15,0	45,0	14,0 ⁽¹⁾	—	59,0	101,9	
Commercialisation des produits novateurs	—	—	8,0	10,0	10,0	28,0	15,0 ⁽¹⁾	—	43,0	43,0	
TOTAL	133,4	4,6	49,4	67,5	67,5	189,0	138,9	—	327,9	461,3	

(1) Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

7. Conclusion

La Politique industrielle que nous proposons aux Québécois a tout ce qu'il faut pour relancer et consolider nos entreprises manufacturières par une vision intégrée, stratégique et tournée vers l'avenir ainsi que par des orientations et des actions qui leur permettront de croître et de se distinguer. Elle renforcera l'ensemble du secteur manufacturier en misant sur l'innovation, l'excellence, le progrès technique et écologique et une collaboration étroite entre les entreprises, le milieu de la recherche et les instances gouvernementales. Elle consolidera nos secteurs stratégiques et mettra également sur le développement et l'expansion de nouveaux créneaux avant-gardistes. Elle fera ainsi une place de choix au projet emballant que représente l'électrification de nos transports.

Par les actions qu'elle propose, la Politique industrielle contribuera puissamment à la réalisation des objectifs clairs et ambitieux que s'est fixés le gouvernement dans sa Politique économique. L'appui massif qui y est prévu pour les investissements en machines et matériel des entreprises incitera celles-ci à accélérer leurs investissements, concourant ainsi à l'objectif de dépasser la moyenne canadienne en cette matière. Les actions consistant notamment à offrir un accompagnement personnalisé aux entreprises les plus prometteuses, à mettre en valeur le caractère vert des produits québécois et à appuyer la commercialisation des produits novateurs contribueront à ce que le niveau des exportations dépasse 55 % du PIB. Les nombreuses mesures favorisant la recherche et l'innovation industrielles appuieront l'objectif voulant que les investissements en recherche et développement soient supérieurs à 3 % du PIB.

La Politique industrielle Priorité Productivité sera ainsi l'un des principaux instruments dont disposera le gouvernement pour faire en sorte que la productivité québécoise du travail dépasse le niveau de la moyenne canadienne.

Le Québec a tout ce qu'il faut pour réussir : le talent et la créativité, une main-d'œuvre parmi les plus qualifiées au monde, des chercheurs de renommée mondiale et, surtout, des entrepreneurs fiers et innovateurs dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

Comme l'ensemble de la Politique économique, la Politique industrielle est porteuse de création de richesse durable et d'emplois de qualité. C'est un formidable projet collectif que nous mènerons à bien ensemble, pour construire un Québec plus compétitif et plus vert, un Québec prospère, un Québec qui fera la fierté de nos enfants et de nos petits-enfants, un Québec pour tous.

economie.gouv.qc.ca/politiqueindustrielle